Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 9

Artikel: Le rapport annuel 1969 de l'Alliance

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272662

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A travers une allocution de sa présidente Les 70 ans bien remplis de l'Alliance

(Suite de la page 1)

LES DEUX GRANDES RÉUSSITES DE L'ALLIANCE

Au cours de ces vingt ans, nous avions enregistré deux grandes réussites : la loi sur la nationalité de la femme mariée et la Deuxième SAFFA, mais aussi un échec qui, espérons-le, n'est que provi-soire : le suffrage féminin sur le

soire: le suffrage féminin sur le plan fédéral. C'est en 1952 que la nouvelle loi sur la nationalité fut soumise à la discussion des Chambres. Plu-sieurs articles de cette loi tou-chent les femmes de très près; deux questions se posaient en particulier:

Quelle serait la situation de la

Suissesse épousant un étranger?

La loi aurait-elle un effet rétroactif?

Jusqu'alors, la Suissesse épou-sant un étranger, dont elle acqué-rait, ou pouvait acquérir, la nationalité, perdait automatiquement sa nationalité d'origine. Les consé-quences étaient qu'aux yeux de la loi elle était étrangère et se voyait parfois refuser le permis de travail; à l'étranger certaines de ces femmes ont subi, pendant la guerre, le sort des nationaux sans pouvoir pour autant alléger celui de leur famille. L'Alliance, s'étant préoccupée depuis de longues années de la question, possédait une vaste documentation. Comité. commission et secrétariat se mi-rent donc au travail et collaborè-rent avec les centres de liaison, rent avec les centres de liaison, cette loi étant d'une grande importance pour les cantons. Requêtes, séances, journées d'études se succédèrent. La loi, entrée en vigueur le 1er janvier 1953, permet aux femmes suisses qui épousent un étranger de garder leur natio-nalité en signant une déclaration conforme jusqu'au jour de leur

mariage.
SAFFA 58
Si l'Alliance a été l'initiatrice de SAFFA 58
Si l'Alliance a été l'initiatrice de la SAFFA, 1958, sa réalisation fut le résultat de la collaboration de l'ensemble des organisations féminines suisses. Etant l'initiatrice, et aussi la plus grande association, c'est elle qui s'est chargée des travaux préparatoires grâce à son secrétariat et à ses commissions spécialisées. Du 17 juillet au 15 septembre 1958, les divers pavillons de la SAFFA reçurent environ deux millions de visiteurs. Pour ceux qui l'ont vue, on peut rappeler certains points particulièrement réussis: la tour d'habitation, la ligne, la chapelle. Le résultat financier fut aussi réjouissant que celui de la SAFFA 1928: un bénéfice de plus de deux millions permit de créer trois fondations: le Fonds de bourse et d'entraide pour fémmes, la Fondation pour l'étate de problèmes tions : le Fonds de bourse et d'entraide pour femmes, la Fon-dation pour l'étude de problèmes concernant le travail féminin et la

Fondation pour la formation civi-

TACHES POUR DEMAIN: LE SUFFRAGE FÉMININ A TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL

On peut se poser des questions au sujet de notre avenir. Certains pensent que la privation des droits pensent que la privation des droits politiques est, parmi les problèmes concernant la situation de la femme, le seul important, puisque, celui-là résolu, tous les autres fondraient comme neige au soleil; l'expérience des femmes finlandaises et, plus près de nous, celle l'Allemanne, par exemple, pour daises et, plus près de nous, celle de l'Allemagne, par exemple, nous prouvent, hélas! que l'obtention du suffrage n'est qu'un premier pas, un pas qui devra être suivi d'un certain nombre d'autres qui seront, peut-être, accélérés grâce au premier. Les causes de la position désavantagée de la femme suisse qui souhaite être considérée comme un être humain complet n'ent pas une grigine logique. plet n'ont pas une origine logique : elles reposent sur des habitudes,

sur des attitudes traditionnelles. Si l'obtention des droits civiques est un idéal moins utopique, semble-t-il, qu'au début du siècle Diet-III, qu'au debut du siecie, d'autres problèmes demandent encore de notre part un effort soutenu. Le 13 juillet 1962, le Conseil fédéral ratifiait la Convention internationale No 111 concernant la discrimination en matière d'emploi discrimination en matiere d'emploi et de profession. Le Conseil des Etats s'était opposé à la ratifica-tion de la Convention No 100 sur l'égalité de rémunération. La com-mission de l'Alliance qui s'était chargée des démarches au sujet de ces deux ratifications concluait son rapport en ces termes : « Les associations féminines intéressées associations reminines interessées devront désormais veiller à ce que la Convention No 111 n'ait pas seulement une valeur de principe, mais qu'elle acquière toujours plus d'importance pratique ». Or nous lisons dans une brochure de l'Organisation internationale du l'arquail nubliée en 1600 50 appone l'Organisation internationale du travail, publiée en 1969, 50 années au service du progrès social, ce qui suit: « L'inégalité de rémunération est un phénomène fréquent et bien connu, mais ce n'est qu'un des aspects de la discrimination des les formes continuent à être dont les femmes continuent à être victimes en matière d'emploi. Leurs possibilités d'avancement sont généralement moins favorasont généralement moins favora-bles que celles des hommes et elles ont plus de peine à obtenir des postes de responsabilité et à se faire admettre dans certains métiers et dans certaines profes-sions. Cet état de choses s'expli-que les moyens de formation pro-fessionnelle qui sont à leur dispo-sition sont limités, tant dans leur sition sont limités, tant dans leur nombre que dans leur type et que le niveau de l'enseignement géné-

ral auquel les femmes ont accès est généralement plus bas, ce qui, de façon plus profonde encore, leur ferme les possibilités d'accès à une bonne formation ultérieure. L'idée que l'on a généralement du travail des femmes — que l'on as-socie habituellement aux profes-sions et aux métiers les moins lucratifs — est un autre obstacle au progrès à réaliser dans ce do-

Le rapport de l'Organisation internationale du travail dit, fort justement, que l'on associe habituel-lement le travail des femmes aux professions et aux métiers moins lucratifs. J'irai plus loin : on trouve normal que bien des activités fé-minines soient bénévoles et la question d'un service national obligatoire ressurgit périodiquement. Depuis la motion Waldvogel en 1920, qui a été interprétée de diverses manières, allant de l'aspect uniquement éducatif au « dépan-nage » des hôpitaux par des jeunes filles à peine sorties de l'école, ayant ou n'ayant pas le goût du travail gratuit au service du prochain, la question ressurgit périodiquement.

Le programme établi par Mile Neuenschwander, alors présidente du Centre de liaison des associations féminines bernoises, avait

l'ai dit, qu'un tel service nous soit imposé, mais le jour où nous serons citoyennes fédérales, notre devoir sera de participer en pratique et pas seulement par des vœux, des requêtes et des séances d'information. Il y aura aussi lieu de faire un travail important pour l'information de l'opinion publique.

Rolande Gaillard.

un but éducatif. L'exécution de son projet de « Heimatdienst », mis à l'étude par l'Alliance, fut compromise par la guerre. Reprise en 1945, l'idée ne put tout de mê-me pas être mise à exécution en raison de la pénurie de main-d'œuvre. Toutefois les femmes suisses doivent penser à leur par-ticipation à la vie civique et cela peut-être justement à cause de la pénurie de main-d'œuvre, à cause aussi de la situation nationale et internationale, à cause surtout du besoin d'entraide et de solidarité de notre société, des jeunes en particulier : on conteste moins, ou détruit moins quand on est partenaire, quand on est chargé d'une responsabilité. Les problèmes d'une responsabilité. Les problèmes d'une service obligatoire pour les jeunes filles sont multiples et difficiles à résoudre : durée, âge, logement, cadres de formation — rémunération et variété des domaines où le service pourrait s'appliquer; aide à la campagne, protection civile, aussi de la situation nationale et service pourrait s appriuder; aide à la campagne, protection civile, institutions hospitalières et sociales, service complémentaire de l'armée, par exemple. Je vous donne la, Mesdames, un sujet de réflexion. Il n'est pas question, je l'ai dit, qu'un tel service nous soit

Elène Faël Lausanne Tour Bel-Air Métropole Téléphone 021/22 50 99 Centre d'esthétique corrective Pour vos problèmes d'esthétique du visage : gamme de peelings gommages régénération cutanée modelage modelage du visage couperose épilation par spécialistes : électrique, indolore et définitive Un lecteur nous écrit :

Félicitations pour une vérité

Félicitations pour une vérité

Bravo pour avoir eu le courage et la probité de dire la vérité sur la marijuana. C'est la première lois que je la lis dans un journal de langue Irançaise, alors que la presse anglaise, américaine et allemande, depuis plus d'un an a déjà formellement reconnu que la marijuana ne présentait pas de risque de dépendance et ne menait pas inéluctablement au crime, ainsi que «France-Soir » et «La Tribune de Genève » (entre autres) le ressassent presque quotidiennement. Les dizaines de millions qui comme moi en ont fait l'expérience personnelle savent qui dit la vérité et qui ment.

Je me permets de vous citer un extrait d'un mémoradum adressé au président Nixon par 96 membres du Service public de la santé des Etats-Unis . «Comme environ 20 millions de citoyens des Etats-Unis ont fait usage de marijuana et connaissent par conséquent personnellement ses effets, es dans les fausses allégations du Bureau des

toyens des Etats-Unis ont fait usage de marijuana et connaissent par conséquent personnellement ses effets, les fausses allégations du Bureau des narcotiques et des drogues dangereuses font perdre à la jeunesse la confiance dans les personnalités officielle en général et dans le gouvernement en particulier. Les jeunes sont ainsi amenés à douter des informations sur les drogues vraiment dangereuses, comme les amphétamines, la nicotine, les barbituriques et l'alcool».

Je ne partage par contre nullement votre point de vue, tendant à minimiser les dangers de l'alcool que vous dites « mieux compatible avec notre société occidentale». Franchement, qui a causé le plus de dégâts, de drames — sur le plan santé comme sur le plan psychique — la marijuana ou l'alcool?

l'alcool?

La jeunesse du monde entier serait prête pour toutes les grandes entreprises (la lutte contre la famine, la
pollution, etc.), mais il est totalement
illusoire de vouloir la récupérer dans
une «civilisation» qui se manifeste
par le mensonge, la répression et la
ferreur

par le mense.g., ... terreur. Bravo, encore une fois, d'être sur la bonne voie. Seule la vérité peut redon-ner confiance. Kurt Mohr, critique musical, Paris.

LE RAPPORT ANNUEL 1969 DE L'ALLIANCE

Que fait l'Alliance de sociéés féminines suisses? Qu'est-elle exactement? Celui qui se pose cette question fera bien de jeter un coup d'œil dans le rapport annuel de cette organisation faitière des associations féminines suisses, cantonales et locales. Il vaut d'ailleurs la peine de ne pas se contenter d'un simple coup d'œil, mais d'examiner attentivement cette publication d'une agréable présentation.

cette publication d'une agréable présentation.

Les activités de l'Alliance s'étendent à tout le pays et à tous les domaines possibles. Les requêtes aux Départements fédéraux compétents concernent par exemple des sujets aussi différents que la jeunesse et le sport, la formation professionnelle de la paysanne, le régime des finances, la loi sur le cinéma, l'ordonnance sur les liquidations et l'AVS.

Une liste de toutes les commissions et de tous les membres de l'Alliance (en 1969, 51 associations suisses, 19 centres de liaison, 187 autres organisations et 249 membres individuels), ainsi qu'un « Apercu de l'activité féminine en 1969 » complètent cette intéressante publication. (ASF)

